

## CONFÉRENCE DES MAIRES DU PAYS DE BALAGNE

### COMPTÉ-RENDU de la réunion du vendredi 16 mars 2018

Etaient présents :

Commune	NOM	Prénom	Fonction
ALGAJOLA	PARIGGI	Maurice	Maire
CALENZANA	GUIDONI	Pierre	Maire
CORBARA	LIONS	Paul	Maire
FELICETO	NOUVET	Alain	Adjoint au Maire
GALERIA	SEITE	Jean-Marie	Maire
LAMA	CECCALDI	Attilius	Maire
LAVATOGGIO	SANTELLI	Rodolphe	Maire
L'ILE-ROUSSE	ALLEGRI NI SIMONETTI	Jean-Joseph	Maire
LUMIO	SUZZONI	Etienne	Maire
	ORSINI	Fabrice	Adjoint au Maire
MAUSOLEO	ANTONELLI	Jean-Toussaint	Maire
MURO	MORETTI	Jean-Baptiste	Maire
NOVELLA	MASSIANI	Jean-Louis	Maire
OLMI CAPPELLA	MARIANI	Frédéric	Maire
PIETRALBA	SAULI	Joseph	Adjoint au Maire
SANT'ANTONINO	BARTHELEMY	Roxane	Maire
SANTA REPARATA	POLI	Pierre	Adjoint au Maire
VALLICA	ANTONIOTTI	Michèle	Maire
	TOUCHE	Monique	Adjoint au Maire
VILLE DI PARASO	MAESTRACCI	Pierre-Baptiste	Maire

Excusés : Mme Joséphine MARTELLI, Maire de PIGNA, et M. Paul-Vincent FERRANDI, Maire d'Urtaca.

Également présent, M. François ANTONIOTTI, membre du comité syndical du PETR du Pays de Balagne.

Monsieur Paul LIONS, Président du PETR du Pays de Balagne et Maire de Corbara ouvre cette séance de la seconde conférence des Maires du Pays de Balagne dédiée au projet de territoire. Il remercie les personnes présentes et rappelle que le projet de territoire est un document obligatoire, élaboré dans les douze mois suivant la mise en place du PETR. Il s'inscrit dans le contexte de la refonte administrative de 2017 qui a débuté avec la naissance de la Communauté de Communes l'Isula Balagna et s'est achevée avec la disparition des conseils départementaux et la création de la Collectivité unique de Corse.

Le projet de territoire définit les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du PETR et précise les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique conduites par les EPCI ou, en leur nom et pour leur compte, par le PETR. Il est donc bien question ici du territoire du Pays de Balagne dans toutes ses composantes. Le projet de territoire doit constituer la feuille de route sur laquelle chacun pourra s'appuyer pour mener des actions convergentes et complémentaires.

Le comité syndical du Pays de Balagne, qui a approuvé le projet de territoire le 23 février 2018, doit désormais le soumettre pour avis à la conférence des maires et au conseil de développement territorial.



#### **CONSTRUCTION DU PROJET DE TERRITOIRE :**

Le projet de territoire s'est construit en intégrant l'ensemble des démarches et stratégies développées depuis 2003:

- la charte de territoire adoptée en 2003
- la charte paysagère, architecturale, urbanistique et environnementale de 2008
- le programme européen LEADER 2007-2013, labellisé en 2010,
- l'Agenda 21 local labellisé en 2015
- la Plateforme de Rénovation Énergétique de l'Habitat du Pays de Balagne mise en place en 2016
- la convention de Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) signée en 2016
- le contrat de ruralité signé en 2016,
- le programme européen LEADER 2014-2020, labellisé en 2017,
- le Schéma de Cohérence Territorial engagé en 2013

Il s'est enrichi avec les contributions de la conférence des maires du 11 décembre 2017 et lors des cinq réunions du conseil de développement en 2017.

#### **OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE :**

Le projet de territoire fixe les ambitions du pays de Balagne.

Les enjeux définis pour répondre à ces ambitions constitueront le fondement d'un programme d'actions qui devra être partagé entre le territoire (PETR, CCCB et CCIRB) mais également la Collectivité de Corse et l'État .

Un « contrat de territoire » devra donc être élaboré pour constituer le programme d'action des différents signataires sur le territoire du pays de Balagne.

## **CONTENU DU PROJET DE TERRITOIRE :**

### Un diagnostic :

La population de Balagne a doublé en cinquante ans. Cette augmentation est due au seul solde migratoire puisque le solde naturel est nul voire négatif. Parallèlement, la population est vieillissante. En 2050 les plus de 65 ans représenteront 35 % de la population contre 17 % pour les moins de 25 ans.

L'armature urbaine, constituée de deux pôles urbains et d'un réseau de villages, est génératrice de déplacements alors que les transports en commun sont peu fréquents. Le nécessaire recours à la voiture individuelle génère des inégalités et des situations de précarité.

Pour éviter l'accentuation des déséquilibres territoriaux et des disparités sociales, il est essentiel d'assurer la bonne intégration sociale et culturelle des néo-balanins et d'améliorer la couverture santé et les solutions de mobilité.

Le territoire de Balagne est très attractif au niveau touristique et sa fréquentation est répartie sur trois saisons même s'il subit une surfréquentation estivale qui engorge les équipements et génère une pression foncière politiquement et socialement insoutenable. Parallèlement, l'économie touristique génère des emplois majoritairement précaires et le taux de chômage dépasse les 15 %. Pourtant, les productions agricoles et artisanales sont diversifiées et de qualité mais en volume insuffisant. Le territoire importe la quasi-totalité de ce qu'il consomme.

Il est urgent d'accompagner la création d'activités en adéquation avec les ressources, la qualité et l'image du territoire pour fournir aux jeunes balanins des perspectives d'avenir prometteuses et valorisantes.

Les patrimoines naturels et paysagers sont remarquables mais menacés par un urbanisme non intégré, consommateur d'espace, et l'introduction d'espèces végétales envahissantes ou porteuses de parasites ou de maladies. Parallèlement le climat se réchauffe et les périodes de sécheresse s'allongent bien que le volume de précipitations soit important mais mal réparti sur l'année. A la banalisation des paysages et la perte de biodiversité, s'ajoute le risque de grands incendies. La gestion durable du territoire et de ses ressources s'impose comme un défi majeur.

### Cinq ambitions :

Au regard de ce diagnostic le Pays de Balagne peut afficher 5 ambitions majeures pour devenir :

- Un territoire autonome qui produit les ressources qu'il consomme
- Un territoire économe qui maîtrise ses consommations et recycle ses déchets
- Un territoire durable qui respecte les équilibres écologiques et préserve les écosystèmes
- Un territoire solidaire qui fédère sa population autour d'une identité partagée et d'un avenir commun
- Un territoire dynamique et ouvert qui génère des richesses et de l'équité sociale

### Neuf enjeux :

Pour concrétiser ces ambitions, neuf enjeux ont été formulés. Ces enjeux devront constituer le cadre de toute action sur le territoire du Pays de Balagne selon les compétences de chacun.

L'action de l'État, dans ses politiques d'éducation et de santé,

L'action de la Collectivité de Corse dans la réalisation des grandes infrastructures et dans ses politiques de formation et de développement économique, social et culturel,

L'action des Communautés de Communes dans l'exercice de leurs compétences,

L'action des Communes dans la planification de leur développement,

L'action des entreprises et des associations dans toutes les phases de leur activité (fourniture, production, recyclage, ...)

L'action enfin de tout un chacun avec des comportements écocitoyens et responsables

Les neuf enjeux identifiés sont les suivants :

- Réduire la dépense énergétique globale à travers la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés et le développement d'infrastructures et de solution de mobilité durable
- Produire des énergies renouvelables et des matériaux biosourcés à partir des ressources locales gérées durablement
- Développer la production agricole et les circuits courts en ayant une action sur la mobilisation du foncier et son équipement pour favoriser les installations, en soutenant la création d'entreprises de transformation et en assurant la promotion d'une agriculture locale de qualité.
- Améliorer la gestion des ressources en assurant la collecte et le recyclage de l'eau, des déchets, et de la biomasse
- Restaurer et préserver les écosystèmes en menant des campagnes d'arrachage d'espèces invasives et en soutenant la production locale d'espèces indigènes adaptées au sol et au climat.
- Restaurer et préserver les paysages en assurant l'entretien des milieux (débroussaillage, nettoyage des cours d'eau, restauration des ouvrages en pierre sèche) en respectant leur intégrité par la transmission des savoir-faire ancestraux
- Rétablir l'équité sociale et réduire les inégalités en assurant l'accès à tous à la santé, aux loisirs et à la culture par des solutions de mobilité adaptées et une offre de formation porteuse d'avenir
- Promouvoir un territoire authentique et moderne avec une couverture intégrale du territoire en téléphonie et haut débit, avec des zones d'activité économiques offrant de réelles opportunités de développement aux entreprises locales, et en assurant la transmission de la langue et de la culture Corse comme vecteur d'intégration et facteur de compréhension du territoire
- Promouvoir des sites et événements diversifiés et complémentaires par la mise en place d'une politique de tourisme durable valorisant et protégeant les ressources naturelles et culturelles de Balagne.



Le débat s'ouvre sur la question des transports extérieurs et l'accessibilité du territoire. L'aéroport de Calvi et le port de l'Île-Rousse sont les infrastructures les moins fréquentées de Corse. La fréquence des rotations, les horaires et les tarifs ne permettent pas une véritable connexion avec le continent français ou italien pour permettre une performance de l'économie qu'elle soit touristique, artisanale ou industrielle.

La question très actuelle de la ressource en eau est posée. La retenue de Codole, créée en 1980, a une capacité de 6,5 millions de m<sup>3</sup> pour alimenter la Balagne en eau brute et en eau potable. Une prise en rivière de la Figarella a été réalisée en 2013 pour sécuriser le remplissage du barrage de Codole.

Cependant, l'été 2017 avec 7 mois sans précipitations a été problématique. D'autres infrastructures doivent être programmées pour sécuriser l'alimentation en eau de la Balagne dans les années à venir. L'OEHC aurait prévu la construction d'une réserve d'eau sur la Figarella au lieu dit Sambuccu dans 15 ans. La pertinence du lieu d'implantation de l'ouvrage est posée. D'autres études avaient ciblé une implantation plus basse sur le cours d'eau de la Figarella.

Dans le Ghjussani, un arrêté préfectoral dérogatoire a été pris cet été 2017 pour autoriser un prélèvement d'eau au-delà du débit réservé. Les conséquences écologiques n'ont pas été mesurées. La construction d'un bassin de 15 000 m<sup>3</sup>, près de l'usine de traitement de l'eau de Mausoléo, permettrait de sécuriser l'alimentation en eau de la vallée.

La conférence des maires souhaite que le président du PETR du Pays de Balagne sollicite une réunion avec le président de l'OEHC et le sous-préfet de Calvi pour aborder les conditions d'une alimentation sécurisée en eau potable et agricole pour le territoire du pays de Balagne.

La problématique des déchets est ensuite abordée. Le schéma actuel de traitement des déchets est arrivé à son terme. Les sites d'enfouissement sont à saturation et le coût d'enfouissement est de 230 €/tonne. La seule solution consiste à recycler le maximum de déchets et donc d'améliorer le taux de tri. L'expérimentation de la collecte des déchets triés au porte à porte, conduite par la communauté de communes Calvi Balagne à Algajola en 2017, est probante puisque le taux de tri a atteint les 60 %. La communauté de communes Calvi Balagne a prévu de généraliser la collecte au porte à porte sur tout son territoire dans les 3 ans.

Le dernier sujet abordé concerne le développement des énergies renouvelables. Deux projets d'éoliennes sont en cours dans le Ghjussani et au col du marzulinu. Un projet de micro-step (station d'électro-pompage) pourrait être expérimenté par la communauté de communes l'Isula Balagna, dans le Ghjussani. Un stagiaire de licence pro énergies renouvelables va travailler pendant trois mois sur la possibilité d'installer des micro centrales hydrauliques sur les réseaux existants.

Toutes ces orientations trouveront leur place dans le « contrat de territoire » dont la rédaction pourra débuter après approbation du projet de territoire par les deux communautés de communes de Balagne.

La séance est levée à 17h00.